



N° 7 - 18 août 2014

## **Maturité des olives de table vertes**

Les dates de récolte des olives vertes de table approchent et devraient être conformes à la normale : fin août pour les Lucques en zone littorale et début septembre pour les Salonenques dans la Vallée des Baux. Les Picholines attendront fin septembre début octobre. Ces informations sont données à titre indicatif afin d'attirer votre attention sur la bonne gestion du Délai Avant Récolte dans l'utilisation des produits phytosanitaires, dans tous les cas, contactez votre confiseur avant de récolter les olives.

## **Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)**

Le réseau de piégeage est en place. Vous pouvez consulter les relevés en direct sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod>

Les conditions actuelles restent favorables au développement de la mouche de l'olive qui est présente dans la totalité de la zone concernée par ce bulletin, de façon exceptionnellement importante.

Conformément aux prévisions du modèle *Mouche de l'olive* établies par le SRAL d'Avignon, nous avons constaté l'apparition d'une nouvelle génération d'insectes adultes à partir des premiers jours d'août dans les zones précoces, en particulier près du littoral. Cette nouvelle génération se montre tout aussi importante que les précédentes.

Voici les observations et les prévisions par bassin :

- Dans le sud du Var, la nouvelle génération est apparue le 6 août et est toujours en augmentation. Les trous de sortie dans les olives sont observés.
- Dans la Vallée des Baux, le pays d'Aix et le centre Var, l'arrivée de la nouvelle génération a débuté en fin de semaine dernière et les trous de sortie dans les olives sont observés.
- Dans la Drôme, les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse et le nord du Var, et d'une façon générale dans les zones tardives, le modèle du SRAL prévoit l'apparition de la prochaine génération à partir du début de la semaine prochaine.
- Dans les Alpes Maritimes, le niveau de population de la mouche est particulièrement élevé. La nouvelle génération est apparue sur le littoral début août et devrait se manifester d'ici fin août dans tous les secteurs selon le gradient d'altitude.

## **Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)**

Des foyers de population de cochenille ont été observés sur quelques arbres dans toute la Région PACA et la Drôme. Les observateurs constatent la présence de fumagine dans les arbres portant des « grappes » de cochenilles, particulièrement dans le Var et les Alpes Maritimes. Les éclosions se terminent, et les larves se dispersent.

Une mesure efficace et simple d'intervention est d'éliminer par la taille les rameaux où se développent les cochenilles.

### **Dalmaticose (*Camarsporium dalmaticum*)**

*Brève description* : Des dépressions circulaires marrons apparaissent sur les olives puis évoluent en taches noires qui recouvrent tout ou partie de l'olive qui se nécrose et chute. Ces dégâts sont provoqués par le champignon *Camarsporium dalmaticum*.



**Aspect des olives avec les taches noires en dépression dues au champignon**

#### *Observations :*

La dalmaticose est observée essentiellement dans les Alpes Maritimes et le Var.

### **Oeil de Paon (*Spilocaea Oleagina*)**

La pluviométrie des derniers mois et les températures relativement fraîches favorisent le développement du champignon, déjà très présent depuis deux ans. Le SRAL a mis au point un modèle qui permet de savoir d'une part si une pluie est ou non contaminatrice, et d'autre part de prédire l'apparition des taches sur les feuilles : voir les graphiques en ligne sur la page BSV de [afidol.org](http://afidol.org).

Le risque est partout élevé, même si les taches ne sont pas encore visibles.

Les variétés d'olivier n'ont pas la même sensibilité à cette maladie :

<b>Variétés très sensibles</b>	<b>Variétés sensibles</b>	<b>Variété peu sensibles</b>
Lucques Tanche	Aglandau Bouteillan Cailletier Salonenque	Picholine

*Listes non exhaustives.*

OPTIPAON : un outil de mesure du risque œil de paon dans votre verger est à votre disposition sur [http://www.agrometeo.fr/op\\_oad.asp](http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp)

### **Pyrale du Jasmin (*Margaronia unionalis*)**

Des dégâts de chenilles ont été observés dans quelques parcelles du Var. Les attaques de pyrale du jasmin ne sont préoccupantes que sur les jeunes arbres de moins de 4 ans.

## **Les abeilles butinent, protégeons les !**

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus** : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**  
**Chambre d'Agriculture du Var, SIOVB-CIVAM 13, GOHPL.**

**COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :**  
Rémi Pécout (CA83), Alex Siciliano (GOHPL), Nathalie Serra-Tosio (SIOVB-CIVAM13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*